

M. TAYLOR : Cinq ou six villes du Saint-Laurent vendent la gazoline.

M. BRODEUR : Je dirai à l'honorable député (M. Taylor) que j'ai demandé cette année des soumissions pour la gazoline.

M. SAM. HUGHES : J'aimerais savoir quelle sorte de soumission. Est-ce par publicité ou simplement par lettre aux amis du parti ?

M. BRODEUR : Le commissaire des phares n'est pas certain, mais il croit que c'est avec publicité et concurrence. Dans tous les cas, je demanderai des soumissions pour faire les travaux se rapportant à ce crédit.

M. SAM. HUGHES : L'honorable ministre voudrait-il se renseigner. J'ai peine à croire qu'il ait demandé des soumissions car il a payé un prix exorbitant pour la gazoline.

M. BRODEUR : Je suppose que l'honorable député est sûr de ce qu'il dit.

M. SAM. HUGHES : Je dis que le prix est exorbitant. Cela suffit. Je demande à l'honorable ministre de bien vouloir déposer les soumissions et un état des quantités de gazoline requise.

M. TAYLOR : Si le département avait demandé des soumissions par la voie des journaux pour 2,600 gallons de gazoline, je suis certain qu'il aurait pu l'acheter à 15 cents. C'est le prix qu'on eut payé à Gananoque. Elle est un peu plus cher cette année. Comment se fait-il que le ministre demande \$500,000 pour 9 mois, lorsque \$500,000 lui ont suffi pour toute l'année courante ?

M. BRODEUR : C'est ce que j'ai expliqué dès les débuts. Cela est dû à l'augmentation du nombre des feux. Nous avons augmenté considérablement et à un coût élevé le nombre des feux de toutes sortes.

M. J. D. REID : Je dois dire au sujet de l'entretien des phares, que la dépense est énorme et que je n'ai vu nulle part de demande de soumissions se rapportant à ces travaux. Ces items réunis représentent une très forte somme et par ce que nous avons vu dans le cas de Merwin, il n'y a pas de doute que le Gouvernement a dû payer beaucoup trop cher pour tous les matériaux.

Je crois que ce système prévaut non seulement au ministère de la Marine et des Pêcheries mais dans tous les ministères. Je donnerai peut-être à la Chambre, à une future séance, des prix pour montrer combien le Gouvernement a perdu d'argent en ne demandant pas de soumissions. Je suis heureux d'apprendre que le ministre va procéder régulièrement, cette année, pour l'achat de ses matériaux. Mais s'il doit demander des soumissions de la même façon que certains autres départements l'ont fait, il vaut autant n'en pas demander du tout, car ce n'est pas inviter la concurrence publique que d'écrire à quelques amis leur demandant de

M. BRODEUR.

soumissionner. Ceux-ci s'entendent sur les prix à soumettre et le Gouvernement ne peut pas acheter ses matériaux au prix du marché. Ces soumissions devraient être demandées par la voie des journaux. Le Gouvernement dépensait environ \$40,000,000 par année antérieurement à 1896. Il dépense aujourd'hui \$90,000,000. Supposons pour les fins de la discussion, que nos dépenses strictes d'administration, sans rien allouer pour le tour du bâton, sont de \$50,000,000 par année; il reste donc \$40,000,000 pour acheter des fournitures et les approvisionnements. Non seulement dans les comptes du département de la Marine et des Pêcheries, mais dans les comptes de tous les départements que j'ai étudiés, je vois que le Gouvernement paye environ 25 pour 100 de plus pour ses fournitures qu'un particulier. C'est une assertion osée peut-être, mais je crois qu'un homme pratique de l'un ou l'autre côté de la Chambre qui veut se donner la peine de fouiller avec moi ces comptes se convaincra que je n'ai pas tort. Le Gouvernement ne reçoit aucune remise au comptant comme un particulier en admettant qu'il est surchargé de 25 pour 100 sur \$40,000,000, voici \$10,000,000 qui vont dans les poches des amis du Gouvernement. Le ministère de la Marine a payé des prix démesurés pour ses fournitures et nous sommes forcés de nous en tenir à ces comptes, car ce sont les seuls jusqu'ici, de tous les départements à budget de dépenses qui nous ont été soumis. Je crois que nous pourrions montrer bientôt à l'honorable ministre que cet état de choses ne se limite pas à son département, mais que ses collègues achètent à prix bien plus élevés pour le Gouvernement que pour eux-mêmes. S'il en est ainsi, le Gouvernement peut se rendre compte facilement de la somme fabuleuse qu'il perd. Quoique le Gouvernement devrait faire bénéficier le pays des avantages qu'offrent les soumissions publiques. . .

M. BERGERON : C'est la loi.

M. REID : La loi n'est pas respectée.

M. BRODEUR : La loi est observée.

M. REID : Le ministre a dit l'autre jour que le ministère avait demandé des soumissions pour toutes les entreprises de \$5,000 et plus. Je trouve la lettre suivante à la page P-208 du rapport de l'auditeur général :

Grandes entreprises sans soumission.

Bureau de l'auditeur général,
Ottawa, 20 décembre 1905.

A monsieur le sous-ministre
de la Marine et des Pêcheries.

Monsieur,—J'attire votre attention sur les déboursés suivants tirés du crédit affecté à la construction des phares :

F. L. Brooks, Montréal.	\$ 9,930 87
Compagnie canadienne des signaux d'alarme, Toronto.	428,298 12
McKelvey et Birch, Kingston.	16,092 18